

POLITIQUE GENERALE MANDAT 2016- 2020

- ✓ **Promouvoir de façon effective et objective la discipline infirmière en exercice libéral et accompagner de manière structurelle le virage ambulatoire**
- ✓ **Promouvoir la visibilité de la plus-value de l'infirmier tout au long du parcours de santé du patient**
- ✓ **Promouvoir la singularité infirmière dont les compétences sont à la fois de diagnostiquer et traiter les problématiques sanitaires et/ou sociales.**

L'objectif est préventif et curatif. Il s'inscrit dans les 4 niveaux de prévention de la santé publique.

Pour y répondre et en s'appuyant sur les nouveaux modèles économiques :

Nous proposons :

- ⊕ Un accès aux soins infirmiers ambulatoires ouvert à toute la population et dans tous les territoires de la région
- ⊕ Le maintien des cabinets infirmiers dans les déserts médicaux
- ⊕ Des soins de qualité et sécurisés, adaptés aux besoins de la population.
 - La garantie de l'équité de l'accès aux soins infirmiers quel que soit le lieu de résidence
 - La continuité et la permanence des soins

Nous mettons en place des pratiques infirmières destinées à :

- ⊕ Sécuriser la médecine et la chirurgie ambulatoire
- ⊕ Réguler le retour à domicile

Nous structurons la première veille Infirmière pour :

- ⊕ Recenser et identifier les problèmes morbides et évitables
- ⊕ Penser les projets futurs.

Nous développons les outils de traçabilité des suivis cliniques